FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

	Couleur pour bougies
Référence/ Nom commercial du produit	60-1127
UFI	RFTP-CQR5-T104-99DV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Nom	bekro chemie GmbH & Co. KG
Rue/B.P.: 1	Industriestrasse 104
Lieu	D-66802 Ueberherrn
Téléphone	+49 6836 9198 0
Télécopie	+49 6836 9198 10
E-mail	info@bekro.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	bekro chemie GmbH & Co. KG (Lun. - Jeu. 8.00 - 16.30, Ven. 8.00 - 14.30)
Téléphone	+49 6836 9198 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement ---

Nature du danger ---
Mentions de danger sans marquage distinctif
Conseils de prudence ---
Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange de cires, colorants et additifs

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Ce produit ne contient aucun ingrédient classé comme dangereux selon le règlement UE 1272/2008 au-dessus des limites de considération et aucune substance avec des limites d'exposition professionnelle dans la Communauté européenne.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d´extinction appropriés	Dioxyde de carbone , jet d'eau en aspersion , poudre d'extinction , mousse.
Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles	Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires	Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu à la pelle et au balai. Éviter la formation de poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter la formation de poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8, Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation	Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Éviter la formation de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement	Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. À conserver au frais et au sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger des radiations solaires directes.
Classe de stockage	11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation générale	Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.- conforme normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 partie 1,3
Protection oculaire	Lunettes de protection conforme EN 166.
Protection corporelle	Pendant la manipulation, porter un vêtement de protection et des chaussures appropriés.
Mesures générales de protection et d´hygiène	Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	solide
Couleur	violet
Odeur	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	> 60 °C	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 130 °C	130 °C		
Inflammabilité			---	
Limites d´explosibilité	---	---		
Point éclair/plage d´inflammabilité	> 150 °C	150 °C		
Température d´ignition	---	---		
PH	---	---	---	---
Viscosité	0 mPa.s	0 mPa.s	---	---
	---	---	---	---
Solubilité	---		---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---			---
Tension de vapeur	---	---	---	---
Densité et/ou densité relative	0 g/ml	---	---	---
Densité de vapeur relative	---	---		---
Densité apparente	---	---	---	
Temps d'écoulement 4mm (DIN)	---			
Solubilité dans l'eau	Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.			

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité non réactif

10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter Éviter la formation de poussière. Éviter les dépôts de poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles acides forts et bases, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Remarques générales

Aucun test toxicologique n'a été effectué sur le mélange.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible
Indications diverses	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique	Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Commentaire	Aucune donnée disponible
Degré de dégradabilité	Aucune donnée disponible
Méthode d´analyse	Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éviter une introduction dans l'environnement.

Conditionnement

Recommandation	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IATA, IMDG	UNnon réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation de la marchandise: ADR/RID	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
Désignation technique spécifique: IATA-DGR	---
Désignation technique spécifique: IMDG	---

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	---
Code de classification ADR/RID	---
Classe IATA-DGR	---
Subrisk IATA-DGR	---
Classe IMDG	---
Subrisk IMDG	---

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA, IMDG	Pas d'emballage pour produits dangereux nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	---
Numéro EmS	---
Stowage and segregation	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Indications diverses

EQ	---
Quantités limitées	---
Dispositions particulières	---
Restriction concernant les tunnels	---
Catégorie de transport	---
Classe de danger	---

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Allemagne

Classe de stockage	11
Classe de risque pour le milieu aquatique	1 schwach wassergefährdend
Décret relatif aux défaillances	---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Aucune mesure particulière n'est requise. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Le mélange/ la substance n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (CLP)
sans marquage distinctif

Raison des dernières modifications Mise à jour d'ordre général

Abréviations

---	pas de dates , non determiné oder insignificant
REACH	en: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)
OECD	L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
LD50	dose létale médiane
LC50	concentration létale médiane
EC50	concentration efficace médiane
IC50	concentration efficace médiane
VCI	Verband der chemischen Industrie
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
NLP	No Longer Polymers
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges; (EC) No 1272/2008
EC	Communauté européenne
WGK	Classe de danger pour l'eau (selon AwSV, annexe 1 (5.2))
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des machandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Martime Dangerous Goods
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARine POLlution)
EmS	Guide EmS : Mesures d'intervention en cas d'accident pour les navires transportant des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie